**tripartite élémentaire 12 octobre 2021**

Présents : Mr Haller, Mme Carmona responsable mairie des affaires scolaires, Mr Jacky Pratlong adjoint municipal aux affaires scolaires, Virginie Lesquier directrice du périscolaire, Lourdais Corinne et Mathieu Lescure pour l’AEP

Points école :

1. **Le respect des horaires de sortie de classe** (notamment **p**our les CP) : Mr Haller a pris note et en parlera aux enseignants concernés.
2. **Contrôle des personnes récupérant les enfants à la sortir d’école à 17h** : Le texte de loi explique que « les élèves sont sous la responsabilité des enseignants jusqu’à 17h, jusqu’au portail ». Dès lors, les élèves peuvent sortir seuls ou attendre dehors si leur famille est en retard. L’enseignant s’assure que quelqu’un récupère l’enfant. Si personne ne vient le chercher, l’élève sera pris en charge par l’équipe périscolaire. En cas de retard ou problème, la famille doit avertir le directeur d’école soit par mail, soit par téléphone. Monsieur Haller transmet ensuite l’information à l’enseignant de l’enfant. Les enseignants pourront en parler au cours de leur réunion de rentrée.
3. **Point sur la situation scolaire de Mylan.** Il est scolarisé en CE1 avec d’autres élèves que ceux de son groupe de CP. Mylan a un emploi du temps aménagé : avec 5 demies journées à l’ITEP (avec des enseignants spécialisés et des soins), 1 demie journée en prise en charge extérieure, et 2 demies journées à l’école. Beaucoup de progrès sur le comportement. Mylan a un AESH à temps complet sur le temps scolaire. Son emploi du temps scolaire est très encadré : Il suit les cours en CE1, mais également dans une classe de CE2 et une classe de CM1. Il a un sas d’une demie-heure avant chaque retour en classe, il passe ses récrés avec les CE2/CM1, un système de récompenses est mis en place au vu de ses progrès. Le temps AESH attribué pour Mylan n’a pas été notifié auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) car Mylan bénéficie d’une décision de prise en charge ITEP.
4. **Proposition projet street art en collaboration avec élèves :** L’objectif est de peindre un mur de l’école (artistes intervenant déjà dans les écoles comme OUPS, SUNRA, Perrine Boyer …). Ce projet artistique pourrait intéresser les enseignants et/ou le périscolaire. Une demande de subventions auprès de la métropole de Montpellier peut être attribuée dans le cadre du PEAC (Parcours d’Education Artistique et Culturel) afin que l’artiste intervienne dans l’école (en résidence ou interventions ponctuelles).

Points périscolaire / mairie :

1. **Cantine :** L’AEP fait remonter les points suivants : pas assez en quantité, distribution inégale dans les assiettes, repas tardif pour les CE1 (13h), gestion du bruit/comportement des enfants par un temps de silence. Les CP arrivent à 12h15 à la cantine à la fin du repas des maternelles. Les autres élèves CE1/CE2/CM1/CM2 mangent au 2e service de 13h (temps nécessaire pour débarrasser, appliquer le protocole sanitaire et remettre en place). Les 3 classes de CE1 mangent dans la salle bleue. Les 9 autres classes, soit 228 élèves mangent dans la grande salle. C’est dans cette salle que l’agitation et le bruit sont difficiles à gérer. Le temps de silence est alors imposé entre chaque plat, ce qui permet de faire baisser le niveau sonore, poser les enfants, permettre aux personnels d’amener la suite du repas.

L’équipe d’animation souhaiterait avoir des cloisons pour créer des espaces et diminuer le niveau sonore de la grande salle. Quelques lavabos supplémentaires seraient également bienvenus pour le lavage des mains avant repas. L’AEP aimerait assister à un temps repas.

**6. Sécurité : qui récupère l’enfant sur le temps périscolaire ?**

Le contrôle des personnes autorisées à récupérer un enfant sur le temps périscolaire est géré par un animateur. Celui-ci devrait avoir un ordinateur avec les fiches enfants répertoriées sur le logiciel portail famille. Ce logiciel a été acheté il y a 3 ans afin de centraliser les informations et garantir la sécurité des élèves. Le périscolaire ne peut malheureusement pas l’utiliser car seulement 1/3 des familles a rempli la fiche enfant avec le nom des personnes autorisées à venir le récupérer. Malgré les mails de relance du périscolaire, le nombre de familles ayant saisi ces informations n’a que peu augmenté. Autre constat : il n’y a pas possibilité de centraliser les informations fournies à l’école en début d’année et celles fournies au périscolaire.

Décision a été prise de refaire une communication via l’AEP. Le périscolaire distribuera un mot dans le cartable des enfants puis l’animateur se positionnera avec son ordinateur et pourra le rappeler individuellement aux familles concernées.

1. **Ramassage scolaire**

Il n’est pas envisageable de recruter une personne pour un ramassage scolaire.

Les parents intéressés par le dispositif piedibus, mais ne pouvant accompagner le matin, peuvent contacter l’association et voir ce qui est possible pour leurs enfants.

La mairie pourra remettre en place un accompagnement de la ligne piédibus Costerousse par un animateur, comme cela avait été le cas à son démarrage, afin que celle-ci perdure.